

Nouvelles images d'Haïti



Bulletin mensuel du Collectif Haïti de France

Supplément à Une Semaine en Haïti
Décembre 2003 - N° 21

21 ter, rue Voltaire - 75011 Paris
Tél : 01 43 48 31 78
Inforépondeur : 01 43 48 20 81
Mail : collectifhaïti@hotmail.com

EDITORIAL

Ce mois-ci, l'article de Claire Galié sur le Foyer Maurice Sixto nous apporte une vision du phénomène des enfants en domesticité en Haïti qui, par rapport aux reportages de France 2 et de La Vie en février 2003, nous semble plus équilibrée. C'est là tout l'intérêt de donner la parole à des acteurs de terrain.

Et, en cette fin d'année 2003, à l'approche du bicentenaire de l'indépendance d'Haïti, n'est-ce pas l'enjeu, pour nous en France, d'essayer de relayer le plus fidèlement possible, les actions de la société civile haïtienne, pour montrer son combat, ses analyses, ses perspectives.

Malheureusement si l'objectif prioritaire a pu sembler, à un moment de l'année, de rassembler tous les efforts pour faire parler de l'Histoire d'Haïti au milieu de l'absence d'information récurrente en France, aujourd'hui, devant l'aggravation de la situation des droits de l'homme, la priorité doit certainement être redéfinie.

Dans ce contexte morose, le calendrier de actions 2004, dans toute la France (chaque mois nous vous ferons part des initiatives dont nous avons eu connaissance), nous montre la vitalité du milieu associatif et sa volonté de faire partager, coûte que coûte, sa connaissance et sa passion d'Haïti. Et le prix reçu par Michèle Montas pour sa lutte contre l'impunité, est aussi une bonne nouvelle, preuve que son combat n'est pas totalement ignoré.

Nous vous retrouverons en janvier, avec, nous l'espérons, des nouvelles plus constructives.

La rédaction

Le double combat du Foyer Maurice Sixto : les enfants domestiques et une vision réaliste du phénomène social

Le phénomène des enfants en domesticité

Le reportage d'*Envoyé Spécial* sur France 2, intitulé « Les petits esclaves d'Haïti », a fait découvrir et sensibilisé le public français à un phénomène social d'ampleur dans ce pays : les restavèk.

Ces enfants sont environ 250 000 (en 1999, selon l'UNICEF) et représentent 14% des enfants âgés de 6 à 18 ans. 75% sont des filles. Le « Rapport de suivi d'application de la Convention relative aux droits de l'enfant », publié en novembre 2000 par la République d'Haïti, établit une définition des enfants en domesticité : « Un ou une enfant domestique vit dans un foyer constitué de gens n'appartenant pas à sa famille naturelle. Il/elle rend toutes sortes de services à ces familles d'accueil, sans rémunération, et dans des conditions voisines de l'esclavage, imposées par ceux ou celles qui tiennent lieu de maîtres ou de maîtresses. En contrepartie, cet/cette

enfant, sans gage, se contente du gîte, de la nourriture et des vêtements usagés ». Mais d'autres éléments caractérisent ces enfants : ils sont à 80% issus de familles rurales très pauvres ; envoyés par celles-ci chez une « tante » vivant elle aussi dans la précarité et en ville, avec l'espoir d'une ascension économique et sociale entretenu par le mythe de l'école. Malheureusement, en arrivant dans les grands centres urbains, les enfants sont considérés par les familles-patrons comme des individus dénués de tout droit (30% reçoivent un seul repas par jour, 60% subissent des punitions et 23% seulement sont scolarisés en primaire).

Les avis divergent quant à l'origine de cette pratique. Tandis que pour certains la colonisation en est la cause unique, pour d'autres ce propos est à nuancer. Il est certain que l'institution des enfants en domesticité remonte à la période coloniale, où l'esclavage était le lot quotidien de la population noire. Le peuple haïtien aurait reproduit ce système social sur ses propres enfants. Cependant, sa

persistance à travers le temps est sans aucun doute la conséquence d'une instabilité politique récurrente, de crises économiques et sociales à répétition depuis l'Indépendance du pays (1804). Dans un tel contexte, l'application ou la mise en place de lois relatives au travail des enfants est difficilement effective, et un changement des mentalités ne peut s'opérer.

L'action du Foyer Maurice Sixto

C'est face à cette carence institutionnelle que le Père Miguel Jean-Baptiste a décidé de fonder en 1989 le Foyer Maurice Sixto (comédien ayant dénoncé, dans les années 1980, la souffrance d'une fillette en domesticité). Implanté dans la banlieue de Port-au-Prince, à Carrefour, le Foyer accueille les « enfants en situation de domesticité » ; terme préféré à « restavèk », car non péjoratif et qualifiant mieux la condition de ces enfants. Les enfants âgés de 6 à 16 ans, bénéficient d'un cycle scolaire de 4 ans, à l'issue duquel ils sont intégrés dans une école académique de la zone. Pour les plus de 16 ans, il existe une formation professionnelle (couture, cuisine ou artisanat), d'une durée de 2 à 3 ans. Le Foyer compte environ 350 enfants. Les cours sont dispensés du lundi au vendredi, de 13h à 17h, avec la distribution d'un repas à 15h30. Autre activité importante du Foyer, la réinsertion de l'enfant dans sa famille d'origine, qu'il soit du Foyer ou trouvé dans la rue. Dans ce dernier cas, il est hébergé au Foyer Maurice Sixto de Léogane, à une trentaine de kilomètres de la capitale. La durée du séjour varie de quelques jours à quelques mois, le temps de localiser sa famille ou de le placer dans une autre famille. La réinsertion est assurée par le Comité d'Accompagnement de Suivi et d'Encadrement (CASE) qui effectue une prise en charge psychosociale et physique de l'enfant. Une très grande place est aussi accordée à l'animation (carnavals, camps d'été) et à la sensibilisation en vue d'un changement des mentalités des familles et de la population en général : concours de chants sur le thème de la domesticité, festivals et expositions. Une fois l'enfant réinséré et afin que sa famille ne l'envoie pas de nouveau travailler chez une tante, il a été créé en 2001 une coopérative, c'est-à-dire une caisse d'épargne et de crédit constituée d'un fond de roulement permettant un prêt aux familles qui le souhaitent.

Le Foyer fonctionne depuis sa création grâce au soutien financier de l'ONG Terre des Hommes Genève, mais aussi d'aides ponctuelles de l'UNICEF, du Bureau de Nutrition et de Développement et du Ministère des Affaires Sociales. Le personnel (27 employés) est exclusivement haïtien. Cependant, il arrive que des coopérants étrangers, d'Europe ou du Canada, y viennent travailler pour une durée d'un an à quelques années.

Outre la lutte contre les enfants en situation de domesticité, le Foyer se bat pour la reconnaissance de sa vision du phénomène social. À l'heure des grands programmes pour l'« éradication du travail des enfants » et des discours sur l'« esclavage moderne », qui fleurissent autant au sein de ces organismes de défense de droits de l'Homme que dans les médias, le Foyer Maurice Sixto adopte une vision et une position moins idéaliste. Conscient

de l'ancrage profond et de l'ampleur de cette pratique, à la lutte contre le travail des enfants, le Foyer a choisi la lutte pour leur réinsertion. Le travail des enfants est un phénomène existant depuis toujours et encore présent dans les pays « développés », il n'est donc pas réaliste de vouloir y mettre fin, en tout cas pas dans la situation actuelle d'Haïti. Il faut d'abord que le pays « sorte de l'impasse pour changer les mentalités ». « Parler maintenant d'éradication serait un mensonge » (propos d'un employé du Foyer). Ainsi, le Foyer cadre ses efforts pour transformer la domesticité en geste de solidarité, en attendant l'élimination progressive du phénomène social.

Peut-on parler d'esclavage ?

De plus, l'emploi du mot « esclave », actuellement très à la mode, n'est pas justifié. Il faut éviter tout amalgame entre l'esclavage d'hier et la situation de travailleur des enfants domestiques d'aujourd'hui. Incontestablement, les conditions révoltantes de vie des enfants domestiques se rapprochent fortement de celles des esclaves du 17^{ème} et 18^{ème} siècle : excès de travail, mauvais traitements, alimentation pauvre et insuffisante, problèmes de santé. Mais le statut juridique des esclaves instaure une différence importante avec les enfants domestiques. Le Code Noir, notamment l'article 28, reconnaissait officiellement l'infériorité de l'esclave par rapport à son maître. Or, aujourd'hui, le travail des enfants est illégal en Haïti, du moins jusqu'à l'âge de 12 ans (1). Toutefois, la formulation et la conception même de la législation ne permettent pas de protéger les enfants de moins de 12 ans placés en service et les enfants en situation de domesticité informelle. Afin de pallier à l'absence de politique nationale, les organisations internationales tentent d'accompagner l'État et ses différentes institutions, avec l'adoption et la ratification d'articles et de conventions sur les droits de l'enfant. La dernière convention de l'Organisation Internationale du Travail, la Convention 182 sur les pires formes de travail, n'a toujours pas été ratifiée par le pays.

Contrairement à l'esclave, l'enfant domestique est considéré comme un individu à l'égal de l'adulte, jeune, sensible, ayant des besoins affectifs et des droits. Il bénéficie de l'attention et de la défense des grandes organisations internationales, nationales et de la protection de nombreuses associations locales comme le Foyer Maurice Sixto.

Même si ces associations sont insuffisantes face à l'ampleur de la détresse des enfants domestiques, et c'est une autre différence fondamentale avec les États esclavagistes, elles montrent une société et un monde aspirant à des droits de l'Homme universels, sans distinction de couleur ou d'âge.

Claire Galié, stagiaire en 2003 au Foyer Maurice Sixto.

(1) Age à partir duquel ils deviennent « enfants en service » et envers lesquels les familles d'accueil ont l'« obligation de les traiter en bon père de famille », article 341 à 356 du chapitre X du Code du travail.

L'actualité du mois

Manifestations et violences

Le 14 novembre, le rassemblement organisé par le Groupe des 184 au Champs de Mars n'avait pas pu se tenir. Les affrontements avec les partisans Lavalas, les violences notamment policières, et surtout l'arrestation de 25 membres du Groupe des 184 l'avaient empêché. Divers mouvements étudiants politiques, religieux et des droits humains, ainsi que les Ambassades des Etats-Unis et de l'Union Européenne se sont dites choquées par ces arrestations. Depuis, le mécontentement ne cesse de s'étendre. Pour protester contre l'échec de ce rassemblement et les arrestations, le Groupe des 184 a lancé un mot d'ordre de grève générale diversement entendu et suivi.

Rappelons que ce rassemblement pour un nouveau contrat social et un plan de sortie de crise, était organisé par 184 organisations et institutions de la société civile, et était soutenu par la Convergence Démocratique et d'autres partis de l'opposition.

Dans le même temps, des manifestations anti-gouvernementales étaient organisées le 21 novembre par des lycéens à Petit-Goâve. Leur interruption, brutale, par la police déclenchait des manifestations de solidarité à la Faculté des Sciences Humaines de Port au Prince, suivies d'arrestations d'étudiants. Les manifestations lycéennes se sont renouvelées le 24, à Petit Goâve, celles des étudiants le 28. La situation s'est aggravée le 5 décembre, où une deuxième manifestation étudiante fut empêchée par une intervention très violente de partisans Lavalas : démolition d'un mur pour entrer dans la Faculté des Sciences Humaines, saccage des locaux, tirs à balles réelles, le Recteur frappé à coup de barre de fer (il aurait les deux jambes fracturées), et le vice-recteur blessé à la tête. Ces violences et l'intervention beaucoup trop tardive de la Police ont été fermement condamnées par le Ministère de l'Education Nationale.

D'autres manifestations anti-gouvernementales continuent jour après jour, à Cité Soleil et à Raboteau ; la ville des Gonaïves reste sous pressions. Enfin, des menaces de mort, des agressions sont dirigées contre des journalistes et des responsables de radio (Radio Maxima, Radio Eko 2000, Radio Timoun...).

Pour clore ce sombre tableau, à l'occasion du 25 novembre Journée Internationale contre les violences envers les femmes, la Coordination Nationale de Plaidoyer pour les Droits des Femmes (CONAP) dénonce les violences politiques et les violences particulières exercées sur les femmes dans un tel climat de « brigandage du pouvoir Lavalas » et d' « impunité ».

Quel rôle pour l'OEA en Haïti ?

Des 25 membres du Groupe des 184 arrêtés le 14 novembre lors de la manifestation avortée, quatre étaient encore en détention le 21 novembre dont deux des principaux dirigeants. Pour obtenir leur libération, neuf membres du Groupe des 184 ont alors entrepris l'occupation du bureau de la mission de l'OEA, le 25 novembre. Le 1^{er} décembre les deux dirigeants étaient mis en liberté provisoire.

Mais les ponts sont rompus entre le Groupe des 184 et la mission spéciale de l'OEA. Le Coordinateur des 184, André Apaid junior, a déclaré que la mission de l'OEA avait échoué dans sa tâche de renforcement de la démocratie. Il réclame une réévaluation de son mandat. Il demande que sinon, elle plie bagage, car, à son avis, elle ne protège pas les citoyens des abus du régime Lavalas.

Par ailleurs dans une lettre du 28 novembre adressée au secrétaire général de l'OEA, le Président Aristide se montre préoccupé par le vide institutionnel qui attend le pays au début du mois de janvier prochain, les mandats des députés arrivant à terme courant janvier. Il sollicite donc le soutien technique et financier de la communauté internationale en vue de la tenue d'élections dans les premiers mois de 2004.

Le tournant de 2004 où le Président Aristide entend bien célébrer le Bicentenaire de la fondation de l'Etat Haïtien semble s'engager dans une confusion aggravée.



Michèle Montas a reçu le prix « Reporters Sans Frontières – Fondation de France » pour son combat pour la liberté de la presse.

Le 10 décembre 2003, Michèle Montas, ancienne directrice de Radio Haïti Inter, a reçu ce prix au nom de la lutte qu'elle a engagé contre l'impunité depuis l'assassinat de son mari, le journaliste et ancien directeur de Radio Haïti Inter, Jean Dominique. Rappelons que Jean Dominique a été assassiné le 3 avril 2000, en même temps que l'un des vigiles de la station, à cause de sa trop grande indépendance de ton.

Michèle Montas, qui a échappé à un attentat le 25 décembre 2002 (où l'un de ses gardes du corps a été tué), est actuellement réfugiée aux Etats-Unis. Après avoir résisté quelques mois, victime de trop de pressions, elle a pris la difficile décision d'arrêter les émissions de Radio Haït Inter.

Elle se bat depuis la mort de Jean Dominique pour que l'enquête ne soit pas enterrée. Le 3^{ème} juge d'instruction ayant été nommé pour cette affaire a rendu son verdict le 21 mars 2003, inculquant 6 exécutants présumés mais pas de commanditaires. Elle a fait appel, et le 4 août, la Cour a lancé une nouvelle instruction et libéré trois des six inculpés.

Aujourd'hui, devant l'incurie de la justice de son pays, Michèle Montas va porter l'affaire devant les instances judiciaires interaméricaines.

Le prix «Reporters Sans Frontières – Fondation de France », récompense des journalistes et défenseurs de la liberté de la presse depuis 1992.

A lire, à voir, à écouter

Beau livre - Haïti métamorphoses, de Patrick WOOG. Un beau livre porté par l'Association Haïti Futur. 250 pages, 420 photos, des textes, des cartes postales et des gravures anciennes. De nombreux chapitres portant sur l'histoire, le patrimoine historique, Port au Prince, ou encore l'éducation. Des entretiens avec Jean-Claude Bajoux, Lyonnell Trouillot, Serges Gilles et Gary Victor, ainsi qu'avec des enfants des rues. Un beau livre, dont les recettes seront destinées à financer des projets en Haïti.

Le livre sort en janvier, au prix de 40 euro, mais si vous souscrivez avant le 15 janvier, il ne vous coûtera que 25 euro. Envoyez votre commande dès maintenant à Patrick Woog – 11 rue de l'Arlésienne – 84130 Le Pontet (chèque à l'ordre de Patrick Woog). Préciser le nombre d'exemplaires que vous voulez et votre adresse) Info au 04 90 32 20 94.

Roman - L'île du bout des rêves, Louis-Philippe DALEMBERT, 2003, 288 pages, Éd. Bibliophane – Daniel Radford. 20 euro
Arrêtez tout ! Hissez la grand-voile et partez à la recherche d'un trésor disparu ! Celui que Pauline Bonaparte aurait fait cacher là, sur l'île de la Tortue, en Haïti, célèbre repaire de pirates, de boucaniers et de flibustiers au XVI^{ème} siècle. Avant d'y accoster vous aurez fait connaissance avec des personnages qui ont certainement existé, et l'auteur (Haïtien) en a forcément côtoyé quelques-uns. Laissez vous entraîner par ce roman d'aventures plein de soleil, de rebondissements et de surprises de page en page. Le voyage le moins cher du moment. Embarquement immédiat !



Spécial Activités 2004

3 janvier : Sur RFO à 21h, « Monsieur Toussaint », une pièce de Edouard Glissant.

7 janvier : Rencontre-débats aux Studios de Lorient, et projection du film « Le profit et rien d'autre » de Raoul Peck.

9 janvier : Concert de Bob Bovano et Tchak Fédérateur, au profit de la Fondation Terre Viva, au Manège, à Lorient. Info : Camille Pierrin 06 63 47 77 63 afrikaore@yahoo.fr

10 janvier : A la Maison de l'Outre-Mer, Nantes : Vernissage de l'exposition de peinture « Haïti un autre regard ». Info : 02 40 71 76 57 / 02 51 82 31 29.

11 janvier : Soirée repas-concert, avec l'association Enfance Arc en Ciel et le réseau des accueils Paysans, à Guignen (35), avec Bob Bovano. Info : 02 99 63 75 42 / 06 87 17 35 82

12 janvier : L'association Cavaillon-Kavayon propose la projection du film "Royal Bonbon", suivi d'un débat. 20h30 au cinéma La Cigale, à Cavaillon (84). Participation aux frais : 3 euros. Info : kavayon@wanadoo.fr / 04 90 32 39 62

15 au 30 janvier : Quinzaine Culturelle « Couleur Haïti » en Savoie et Haute-Savoie, organisée par le Conseil Général de Savoie. Théâtre, contes, musique, danse, cinéma... Info : 04 79 25 28 97

15 au 22 janvier : Semaine culturelle, Ambassade d'Haïti / Unesco. Info : 01 47 63 47 78



Au Collectif Haïti de France

Le Collectif Haïti de France a mis au point une liste des activités, en France ou ailleurs, organisées à l'occasion du bicentenaire de l'indépendance d'Haïti. Cette liste est en construction, si vous avez des informations sur ce qui va se passer dans votre région ou ailleurs, n'hésitez pas à nous les communiquer. collectifhaiti.marion@no-log.org ou 01 43 48 31 78.

Le Collectif Haïti de France, en partenariat avec le cinéma Paul Eluard de Choisy, France Amérique Latine et la librairie Be Zouk, organise le **10 janvier, une soirée Haïti au cinéma-théâtre Paul Eluard de Choisy le Roi** – 4 av. de Villeneuve Saint-Georges. Au programme : 16h : goûter, café équitable, chocolat. 18h : « Tchala, l'argent des rêves », de Michèle Lemoine, suivi d'un débat. Repas Haïtien, punch, livres sur Haïti. 21h : « Royal Bonbon » de Charles Najman, suivi d'un débat.

Pour assurer son travail d'information, le Collectif Haïti de France, a besoin... d'argent. Les adhésions et les abonnements aux bulletins, représentent une part non négligeable de nos ressources.

Une façon de nous soutenir est de diffuser autour de vous les bulletins et

de faire s'abonner votre entourage.

Merci de votre soutien !

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes !